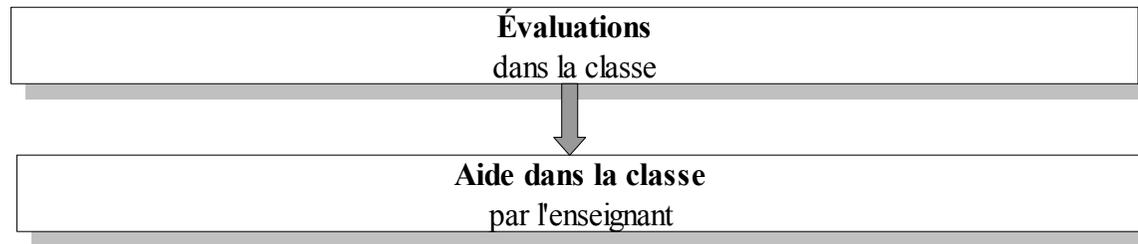


## SERVICE DES ENSEIGNANTS TABLEAU SYNOPTIQUE

Jusqu'au 31/08/08	A partir du 01/09/08
<p>Textes réglementaires : - Décret n° 91-41 du 14 janvier 1991 - Circulaire n°91 – 012 du 15 janvier 1991 répartit les 36h hors enseignement</p> <p><b>27h avant</b> → 26 h enseignement → 1 h concertation</p> <p>Répartition annuelle du temps de concertation :</p> <p><b>6h</b> Conseil d'école</p> <p><b>12h</b> Formation (animation pédagogique) <b>+ 6h</b></p> <p><b>18h</b> Conseil de maîtres + CMC <b>+ 6h</b></p> <p><b>+ 60 h</b></p> <p><b>+ 72 h</b></p> <p><b>36h</b></p>	<p>Textes réglementaires : Le projet de décret modifiant les textes réglementaires de 1991.</p> <p><b>27h après</b> → 24 h enseignement → 3 h concertation</p> <p>Répartition annuelle du temps de concertation :</p> <p><b>6h</b> Conseil d'école</p> <p><b>18h</b> Animation pédagogique et Formation</p> <p><b>24h</b> Travaux en équipes pédagogiques et Relations avec les parents (dont PPS)</p> <p><b>60h</b> Aide directe aux élèves ou interventions en petits groupes en maternelle</p> <p><b>108h</b></p>
<p><b>26h</b> hebdomadaires d'enseignement → 936h de cours par an</p>	<p><b>24h</b> hebdomadaires d'enseignement → 864h de cours par an</p>
<p><b>+ 1h</b> de concertation → 36h annualisées</p>	<p><b>+ 3h</b> de concertation → 108h annualisées</p>
<p><b>Total : 972 h / an</b> pour les enseignants</p>	<p><b>Total : 972 h / an</b> pour les enseignants</p>

## TRAITEMENT DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE



Mise en oeuvre des aides directes par l'équipe enseignante  
Ces aides doivent être conduites en cohérence.

### Aide dans le temps scolaire

- PPRE
- Aide RASED
- PI

### Aide dans le temps scolaire annualisé (60h)

1. Conseil de maîtres :  
conception et mise en oeuvre du projet  
par concertation des enseignants  
( démarche identique à celle du PPRE,  
cf. document départemental)
2. Parents :  
Contractualisation  
Bilan
3. Élèves :  
Prévention ( anticipation des difficultés ...  
Remédiation (prolongation PPRE,  
autres...)

### Aide extérieure

CMPP  
CMP  
...

École / Secteur		Nom de l'enseignant :			
	CM	Objectifs	Décisions prises, réalisations.	Date	Durée
Élaboration des projets dédiés à l'aide directe aux élèves.					
Rencontres avec les parents dans le cadre de l'aide dans le temps scolaire annualisé					
Mise en oeuvre des aides dans le temps scolaire annualisé auprès des élèves (deux tiers du temps)					
			Total de l'année		

## COMPOSITION DES 24 HEURES DÉDIÉES AU TRAVAIL EN ÉQUIPE

Répartition horaire possible donnée à titre indicatif	Explicitation	Outils de pilotage
	Concerne <b>tous</b> les élèves	
Environ 12 h	Conseil de <b>Maîtres de Cycle</b>	cf. " Les travaux d'équipe et les relations avec les familles " « Contenus et organisation du CMC »
Entre 3h et 4h	Conseil de <b>Maîtres</b>	
Entre 3h et 4h	Élaboration et suivi des projets : PPS, PI, PAI	cf Site Ariane 58 (animation pédagogique du 30 janvier 2008)
Entre 4h et 6 h	Relations avec les familles	cf B.O. du 30.08.2006

## LES TRAVAUX D'ÉQUIPE ET LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES 24 Heures

École : .....  
Circonscription : .....  
Année scolaire : .....

Période du ..... au .....

	Conseil des Maîtres entre 3h et 4h	Conseil des Maîtres de Cycle environ 12h	Élaboration et suivi des projets entre 3h et 4h	Relations avec les familles entre 4h et 6h
<b>Attributions</b>	- Donne son avis sur l'organisation du service et la vie de l'école. - Propose les modalités de mise en oeuvre des <b>60 heures</b> (lien avec la fiche « organisation des 60h »).	<ol style="list-style-type: none"> <li>Élabore le projet de cycle, les progressions.</li> <li>Décide des actions à mener en faveur des élèves en difficulté (PPRE).</li> <li>Organise l'avancée des élèves dans les cycles.</li> </ol>	- Conception du volet pédagogique des différents projets : PPS, PI, PAI (sauf PPRE).	BO du 30/08/06 : - première réunion dans le premier mois de l'année scolaire, - deuxième réunion au cours du deuxième trimestre.
<b>Fréquence</b>	Au moins une fois par trimestre.	Chaque fois que nécessaire.	Chaque fois que nécessaire.	Chaque fois que nécessaire.
<b>Pour chaque réunion : Dates / Durée / Contenus</b>				
<b>TOTAL pour la période</b>				

Rappel : les durées sont données à titre indicatif.

**A partir de vos besoins de formation exprimés dans le projet d'école et des propositions institutionnelles, le premier tableau de formation suivant vous permettra de programmer des actions de formation à destination des membres de l'équipe. Le second tableau permettra à chaque enseignant de constituer une partie de son projet de formation et de récapituler les actions suivies tout au long de l'année scolaire.**

**OUTIL D'AIDE AUX ÉQUIPES  
POUR LA GESTION DES 18 HEURES**  
*Programmation d'équipe*

École : .....  
Circonscription : .....  
Année scolaire : .....

Thèmes de formation	Animation départementale			Animation de circonscription			Travail d'équipe (s) accompagné à préciser (zep, bassin, secteur, école, cycle...)			Intervention extérieure (conférence, venue d'un spécialiste...)		
	Personnes	Dates	Durée	Personnes	Dates	Durée	Personnes	Dates	Durée	Personnes	Dates	Durée
La difficulté scolaire												
Le handicap												
La communication avec les familles												
Formation disciplinaire (à préciser)												
Analyse du travail												
Liaison maternelle/élémentaire/collège												

**UTILISATION DES 18 HEURES DÉVOLUES À  
LA FORMATION ET À L'ACCOMPAGNEMENT  
DES ÉQUIPES  
ET DES ENSEIGNANTS**

École : .....  
Année scolaire : .....  
Nom, Prénom : .....

FICHE INDIVIDUELLE

Thèmes envisageables : La difficulté scolaire, Le handicap, La communication avec les familles, Formation disciplinaire (à préciser), Analyse du travail, Liaison maternelle/élémentaire/collège...

Animation départementale			Animation de circonscription			Travail d'équipe (s) accompagné à préciser (zep, bassin, secteur, école, cycle...)			Intervention extérieure (conférence, venue d'un spécialiste...)		
Intitulé	Date	Durée	Intitulé	Date	Durée	Intitulé	Date	Durée	Intitulé	Date	Durée
Total			Total			Total			Total		

Total général :            / 18 heures